

Paris, le 17 juillet 2020



**FEDERATION SYNDICALE
des activités postales et
des télécommunications**

25/27 rue des Envierges 75020 Paris
Tél. : 01 44 62 12 00
Fax : 01 44 62 12 34
Courriel : sudptt@sudptt.fr
Internet : www.sudptt.org

**A l'attention de Mr Philippe Wahl,
Président de La Poste
9 Rue du Colonel Pierre Avia
75757 Paris Cedex 15**

Monsieur le Président,

Objet : Préavis de grève

La Fédération SUD PTT des Activités Postales et de Télécommunications dépose ce jour un préavis de grève d'une durée de 34 heures du jeudi 23 juillet à 20 h 00 au samedi 25 juillet 2020 à 6h00.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des personnels, fonctionnaires et contractuels, des CTC, PIC, Plate-Formes Logistique, Plate-Formes multi-flux et Centre de tri numérique, ainsi que les agents appelés à les remplacer.

Nous revendiquons :

- **L'arrêt des régimes de travail spécifiques (suppression des jours de repos et suppression de brigades) mis en place à l'occasion de la pandémie ;**
- **L'arrêt des fermetures des Pics et de la massification du courrier ;**
- **Le comblement des emplois vacants par la mutation des collègues intéressé-es et le recrutement des intérimaires ou CDD qui travaillent depuis trop longtemps dans la précarité ;**
- **Un certain nombre de mesures visant à reconnaître et compenser la pénibilité comme :**
 - l'octroi d'un an de bonification tous les sept ans travaillés, 4 agents par MTIPF, l'augmentation des temps de pause et l'instauration de micro-pauses, l'alternance de positions assis/debout ;**
 - Le II.1 grade de base afin de reconnaître la polyvalence imposée et généralisée, avec le passage sur le niveau de fonction supérieur pour les agents déjà en II.1 ;**
 - Le versement d'un 13ème mois, revendication commune à tout le personnel de l'entreprise ;**
 - L'heure de nuit à trois euros ;**
 - La compensation des jours fériés coïncidant avec les jours de repos pour tout le personnel et particulièrement pour les services de nuit totalement exclus du dispositif.**

Les revendications n'ont pas été satisfaites dans le cadre des préavis précédents.

Conformément aux textes en vigueur, nous demandons à être reçus dans le cadre de ce préavis.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Un secrétaire fédéral
Stéphane Charnacé